

ÉCOLE DU PARCHEMIN / GYMNASE & SALLE POLYVALENTE
1800, Gilbert-Martel

CONDITIONS DE LOCATION

1. Réservation

Le locataire doit effectuer sa réservation en contactant le Service aux citoyens de la Ville de Carignan et ce avec un délai minimum de 10 jours.

2. Annulation

En cas d'annulation, les frais se répartissent ainsi :

Pour une location ponctuelle :

- A) 15 jours et plus avant la date de location :
50 % du tarif exigé sera conservé par la Ville.
- B) 14 jours et moins avant la date de location :
100 % du tarif exigé sera conservé par la Ville.

Pour une location récurrente :

- A) 2 jours ouvrables (48 heures) avant l'heure de la location
Aucun montant n'est retenu par la Ville
- B) Plus de 2 jours ouvrables (48 heures) avant l'heure de la location
100 % des frais reliés à la séance sont gardés par la Ville

Dans le cas des locations ayant pour but de donner des cours :

Bien noter que dans le cas des cours répétitifs, si le locataire doit annuler, et ce, peu importe le moment et la raison, aucun crédit ou report de cours ne sera accordé.

3. Événements spéciaux

La Ville se réserve le droit d'annuler une réservation pour un événement spécial. Celle-ci s'engage à aviser le locataire 48 heures à l'avance sauf en cas de mesures d'urgence.

4. Responsabilité

La Ville n'est pas responsable des pertes, dommages, blessures que pourraient subir les utilisateurs du présent contrat de location.

5. Responsabilité / dommages

En ce qui concerne les bris et la détérioration des locaux et du matériel, la procédure suivante s'applique : la Ville effectuera la ou les réparations nécessaires et les appliquera d'abord au dépôt de garantie et fera parvenir une facture au locataire pour l'excédent. À défaut de paiement, la Ville pourra tenter des poursuites en recouvrement.

Il est interdit de fumer dans les lieux de location (**en vertu de la loi sur le tabac**). Il est strictement interdit de consommer de l'alcool dans les locaux de l'école du Parchemin sous peine d'expulsion.

NOTES IMPORTANTES

1. Seules les espadrilles ne faisant pas de marques sont acceptées.
2. Le matériel de l'école ne peut être utilisé : matériel de service de garde, matériel sportif dans le dépôt, barres et corde à tarzan au mur, etc. Seuls les buts de hockey peuvent être utilisés. Ceux-ci sont manipulés par le surveillant. Vous ne pouvez quitter avec du matériel ne vous appartenant pas.
3. Il est strictement interdit d'utiliser des bâtons de hockey avec du ruban adhésif afin d'éviter les marques au sol.
4. Les sacs de poubelles doivent être fermés à la fin de la location